

ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 parue au BO hors-série n°7 du 23 septembre 1999

Circulaire interministérielle n°2017-116 du 6 octobre 2017

| École Activités | École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine | École élémentaire |
|--|---|--|
| Activités ordinaires | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Si sortie régulière</u> : le maître de la classe ou un autre enseignant seul. • <u>Si sortie occasionnelle avec ou sans nuitée</u> : jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe + un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant ; au-delà de 16 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves. | <ul style="list-style-type: none"> • <u>Si sortie régulière</u> : le maître de la classe ou un autre enseignant seul. • <u>Si sortie occasionnelle avec ou sans nuitée</u> : jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe + un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant ; au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves. |
| Activités à taux d'encadrement renforcé | <p style="text-align: center;"><u>Quel que soit le type de sortie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe + un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant. • Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves. | <p style="text-align: center;"><u>Quel que soit le type de sortie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe + un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant. • Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves. |
| Cyclisme sur route | X | <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe + un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant. • Au-delà de 12 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves. |
| Natation scolaire | <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 20 élèves : 2 encadrants • De 20 à 30 élèves : 3 encadrants • Plus de 30 élèves : 4 encadrants <p>Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 20 élèves : 2 encadrants • De 20 à 30 élèves : 2 encadrants • Plus de 30 élèves : 3 encadrants <p>Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe.</p> |